



صندوق الماء لسبو
الاستثمار في الطبيعة



APPEL A PROPOSITIONS DE PROJETS

Phase : 2 – Décembre 2020

Autorité contractante : Living Planet Morocco / WWF NA

Date de lancement de l'appel : 28 décembre 2020

Date limite de soumission : 17 janvier 2021



1. CONTEXTE

Living Planet Morocco (LPM), partenaire officiel au Maroc de l'ONG environnementale internationale WWF (Worldwide Fund for Nature) lance le présent appel à propositions de projets dans le cadre du Projet WAMAN SEBOU. Ce projet a pour objectif principal de promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du Sebou à travers la réduction de l'impact des prélèvements d'eau et des infrastructures hydrauliques non durables sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes.

Cet appel à propositions représente la 2^{ème} phase des appels à lancer dans le cadre du Fonds de l'eau du Sebou, visant à supporter la gestion intégrée des ressources en eau et des bassins versants en valorisant les services écosystémiques fournis par les bassins versants et en s'appuyant sur un principe de solidarité entre les fournisseurs des ressources en amont et les utilisateurs en aval. Le Fonds de l'eau du Sebou vise la gestion durable des ressources en eau au niveau du bassin hydraulique du Sebou et repose sur un mécanisme de financement durable qui permet la conservation et la restauration des ressources hydriques, de la biodiversité et des activités socio-économiques et culturelles qui en dépendent.

Cet appel à propositions bénéficie du soutien financier de la Fondation MAVVA, du WWF et du Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN (UICN-Med). L'UICN-Med appuiera principalement l'axe 4 sur la protection et la gestion durable de la biodiversité.

2. ZONES PRIORITAIRES

Les zones prioritaires concernées par le présent appel à propositions se situent au niveau des communes suivantes :

- Commune territoriale Tizguitte (Province d'Ifrane) ;
- Commune territoriale Dayet Aoua (Province d'Ifrane) ;
- Commune territoriale Ben Smim (Province d'Ifrane) ;
- Commune territoriale Tigrigra (Province d'Ifrane) ;
- Commune territoriale Timahdite (Province d'Ifrane) ;
- Commune territoriale Sidi El Makhfi (Province d'Ifrane) ;
- Commune territoriale Ain Leuh (Province d'Ifrane) ;

- Commune territoriale Oued Ifrane (Province d'Ifrane) ;
- Commune territoriale Guigou (Province de Boulemane) ;
- Commune territoriale Itzer (Province de Midelt).

3. AXES PRIORITAIRES

Le présent appel à propositions vise à mettre en place des projets modèles pour la gestion conservatoire des eaux et sols, l'agriculture durable, la protection de la biodiversité et la restauration des écosystèmes, pouvant sécuriser l'approvisionnement en eau dans les zones prioritaires précitées. Les projets modèles à proposer doivent s'inscrire dans un ou plusieurs des axes prioritaires, ci-après :

- Axe 1 : Utilisation durable des eaux et sols.
- Axe 2 : Promotion des bonnes pratiques agricoles durables.
- Axe 3 : Conservation et restauration des cours d'eau et des zones humides.
- Axe 4 : Protection et gestion durable de la biodiversité.
- Axe 5 : Education à l'environnement et valorisation du patrimoine naturel et culturel.

4. FINANCEMENT DES PROJETS

Le montant global de financement du présent appel à propositions de projets s'élève à 1 000 000,00 DH (Un million de dirhams). L'autorité contractante (LPM) se réserve la possibilité de ne pas attribuer tous les fonds disponibles. Le montant maximum des projets proposés dans le cadre du présent appel est de 100 000,00 DH. Le cofinancement n'est pas obligatoire mais sera considéré comme un atout.

Les éléments suivants ne seront pas financés dans le cadre du présent appel à propositions :

- Des subventions en espèces ou des systèmes de microcrédit ;
- Entreprises commerciales ;
- Achat d'actifs majeurs, par exemple Véhicules ;
- Voyages d'études ou à l'étranger ;
- Parrainage de manifestations culturelles ou sportives ne présentant pas d'avantages évidents en termes de développement ;
- Salaires du personnel ;

- Routine, coûts récurrents de fonctionnement et frais administratifs, y compris les frais de location de bureaux et de services publics, pièces détachées ou entretien courant.

5. DUREE DES PROJETS PROPOSES

La durée des projets ne doit pas dépasser 12 mois (sauf cas de force majeure).

6. CRITERES D'ELIGIBILITE

Les entités éligibles à soumettre une proposition doivent répondre aux critères suivants :

- Nature du porteur du projet : Association (ou groupement d'associations), Fédération ou Coopérative relevant des Communes Territoriales citées, ci-avant, et demeurant en situation régulière approuvée par la présentation de justificatifs (en l'occurrence, le PV de l'assemblée générale annuelle et le reçu final de dépôt du dossier de la structure auprès de l'autorité compétente).
- Rôle dans le projet proposé : être directement chargée de la préparation et de la gestion directe du projet, et non agir en tant qu'intermédiaire ou sous-traitant.
- Secteurs d'activité : domaines liées aux axes prioritaires.
- Expérience : Minimum 3 ans (active) avec au moins un projet réalisé par l'entité répondant à l'un des 5 axes prioritaires cités ci-avant.
- Zone d'intervention du porteur du projet : Communes territoriales citées ci-avant.

Le porteur de projet ne peut pas soumettre plus d'une proposition dans le cadre du présent appel à propositions.

Avant la signature de l'accord de financement, le projet proposé doit faire l'objet d'une autorisation écrite par les autorités compétentes et l'entité doit s'engager à établir un diagnostic plus approfondi (en concertation avec les représentants du Fonds de l'eau du Sebou) qui pourra aboutir à des modifications dans sa proposition.

Dans le cas de la proposition d'un projet par un groupement de plusieurs associations, il est nécessaire de désigner le signataire du groupement par une procuration écrite.

7. MODALITES DE SOUMISSION

Le dossier de candidature doit être composé des éléments suivants :

1. Le formulaire de proposition du projet dûment complété (en langue Arabe ou Française).

2. Le dossier administratif de la structure du porteur du projet :

- Le statut de la structure ;
- Le reçu final de dépôt du dossier de la structure auprès de l'autorité concernée (ou équivalent) ;
- Le PV de la dernière assemblée générale ;
- La liste des membres du bureau ainsi que leurs coordonnées (adresse, téléphone, Email) ;
- Le PV de validation de la proposition du projet signé par l'ensemble des membres du bureau et approuvé par les autorités ;
- Une lettre d'appui des partenaires (le cas échéant) ;
- Accord de partenariat (cas de groupement).

8. MODALITES DE SELECTION

La sélection des propositions à projets se déroulera comme suit :

- 1ère étape : Soumission des propositions.
- 2^{ème} étape : Examen et approbation des propositions par le comité du Fonds de l'eau du Sebou.
- 3^{ème} étape : Approbation finale des propositions retenues.
- 4^{ème} étape : Développement des propositions retenues avec les porteurs de projets sélectionnés.
- 5^{ème} étape : Signature des accords des projets.

9. DEPOT DES PROPOSITIONS

Les propositions complètes doivent être reçues par le Comité du Fonds de l'eau au plus tard le 17 janvier 2021, à minuit, par e-mail aux adresses suivantes obelloulid@wwfna.org et fondseausebou@gmail.com ou déposées sous pli fermé à l'adresse suivante : Direction du Parc National d'Ifrane à Azrou.

Contact :
Dr. BELLOULID Oussama
281, Boulevard My Youssef
Casablanca
Tél 1 : 05.22.48.57.55
Tél 2 : 06.61.32.88.50
Email : obelloulid@wwfna.org